

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

**Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports
et du Service Civique (MAJESSC)**

Office Du Complexe Olympique

AON- N°01/T/OCO/CPMP-MAJESSC/2026

**Pour l'Achèvement de la construction d'une piscine semi olympique
couverte a l'OCO**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés (**PPM**) de l'Office du Complexe Olympique pour l'année 2026 paru sur le site web de l'OCO et sur le Portail des marchés publics de Mauritanie.
2. L'Office du Complexe Olympique (OCO) a obtenu dans le cadre de son budget 2026 des fonds, afin de financer son plan d'actions et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'Achèvement de la construction d'une piscine semi olympique couverte a l'OCO dans un délai ne dépassant pas 7 mois.
3. **L'OCO** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises.
4. Le présent appel d'offres est un **Appel d'Offres Ouvert National** tel que défini dans le Code des Marchés publics Mauritanien.
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences. Les groupements sont encouragés, notamment pour assurer la complémentarité entre : les spécialités Génie Civil et les spécialités de la piscine (Fluides, traitement de l'air).
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Direction Générale de l'OCO,**

Avenue Hadj Mahmoud BA Tevragh Zeina, Nouakchott –
Mauritanie, www.oco.mr

Tél : 00222 46750090/27695419/32323370/33968887

Une visite des lieux est obligatoire pour permettre une meilleure appréciation des travaux par les soumissionnaires. Elle sera effectuée entre le 10em et le 20em jours suivant le lancement de l'avis d'appel d'offres et doit être justifiée par une attestation délivrée sur site.

7. Les exigences minimales en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAON comme suit :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacités ci-après :

- Les entreprises inscrites au registre de commerce en Mauritanie doivent être classées à la **catégorie BAT 4** et pour les entreprises étrangères doivent avoir

une identification au niveau de la plateforme numérique de la classification en Mauritanie.

- **Capacité Financière**

Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des activités supérieur ou égal à : **100 000 000 MRU**

Ou son équivalent en monnaie librement convertible pour **les trois dernières années (2023,2024 et 2025)**, ce chiffre d'affaires sera obtenu à partir des états financiers **certifiés par un expert-comptable, membre d'un ordre d'experts comptables reconnus, en cas de groupement, le chef de fil doit répondre à 70% de ce critère.**

Attestation de capacités d'autofinancement de : **25 000 000 MRU** ou son équivalent en monnaie librement convertible

- **Capacité Technique :**

Avoir exécuté au cours de dix dernière années avec satisfaction au moins un **(01)** marché de construction de bâtiments couvert de plus de 2000 m², recevant le public comprenant les lots gros œuvres et seconds œuvres (Salle omnisports, hall d'aéroport, centre commercial et de loisirs...etc.) attestés par Autorité Contractante public ou parapublic, (Joindre les attestations de bonne exécution des administrations ou structures ayant bénéficié de ces prestations ou PV de réception, la page de garde et la page de signature du marché cité comme

Avoir réalisé au cours de dix dernière années avec succès le lot fluide filtration, traitement de l'air et équipements d'une (1) piscine semi olympique de compétition. Attestés par Autorité Contractante public ou parapublic, (Joindre les attestations de bonne exécution des administrations ou structures ayant bénéficié de ces prestations ou PV de réception, la page de garde et la page de signature du marché cité comme

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après la Direction Générale de l'OCO,

La Direction Générale de l'OCO,

**Avenue Hadj Mahmoud BA Tevragh Zeina, Nouakchott _
Mauritanie,**

Tél : 00222 00222 46750090/27695419/32323370/33968887,

À compter de la date de publication de l'avis d'appel d'offres contre le paiement d'un montant de Sept mille Ouguiyas (7000 MRU).

9. Paiement non remboursable de **Sept mille Ouguiyas (7000 MRU)** ou sa contrevaletur dans une monnaie librement convertible. La méthode de paiement sera **par versement sur l'un des comptes suivants :**

**BPM 0001-00001-929-210260-00006530-000 ; ORABANK
33817400101 ; BCI 0023599004**

10. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.

11. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse ci-après : Commission de Passation des Marchés Publics / Autonomisation des Jeunes, Formation Professionnelle et Fonction Publique, ZRC 0450, Rue Moulaye El HACEN Ould Mokhtar EL HACEN, en face de la Boulangerie et Pâtisserie de la Présidence Nouakchott – Mauritanie Tel : 26 54 59 45 – Fax : 45 24 04 13, E-mail : cpmp.mfpt@gmail.com, au plus tard Mardi le 01 Septembre 2026 à 12H : 00 TU. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et à l'adresse de la Commission ci-dessus mentionnée, Mardi 01 Septembre 2026 à 12H : 00 TU

12. Les offres doivent comprendre une garantie Bancaire de soumission de 1 400 000 MRU, ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible délivrée ou certifiée par une banque primaire installée ou agréé en Mauritanie. Cette garantie devra demeurer valide pendant une durée de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres.

13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres

Le Directeur Général

MOHAMED OUDEIKA

